

MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR SUR LE TERRITOIRE

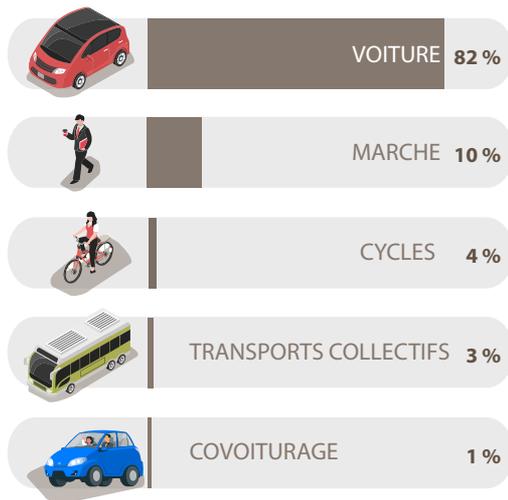
La CCLL est compétente en matière de mobilité depuis le 1er juillet 2021. Elle s'engage aujourd'hui dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié afin de disposer d'une véritable feuille de route pour agir en lien étroit avec les Communes, le Département et la Région sur une amélioration des conditions de mobilité sur le territoire.

Cette étude se déroule sur **3 phases**



En parallèle, cette étude s'appuie sur une démarche de concertation en lien avec les différents acteurs locaux et la population pour faciliter son appropriation et sa mise en œuvre.

LES ÉLÉMENTS SAILLANTS DU DIAGNOSTIC



Dès la phase de diagnostic, deux enquêtes auprès des élus et de la population ont été réalisées afin d'enrichir les éléments de l'étude.

1 La position hégémonique de l'automobile pour se déplacer dans / depuis / vers la CCLL

L'enquête auprès de la population a permis de montrer que 82 % des répondants utilisent l'automobile quel que soit le motif de déplacements. Même si la marche à pied apparaît comme deuxième mode de déplacement, elle ne représente que 10 % des parts modales.

2 Une offre de transport limitée

Une offre de mobilité composée :

- d'une offre ferroviaire régionale avec 3 lignes TER au niveau de 3 gares situées à Arc-et-Senans, L'Hôpital-du-Grosbois et Liesle ;
- d'une offre routière régionale grâce aux 2 lignes Mobigo avec la ligne Besançon <> Quingey et la ligne Besançon<> Pontarlier via Ornans ;
- d'un service communal de transport à la demande sur la commune d'Ornans.



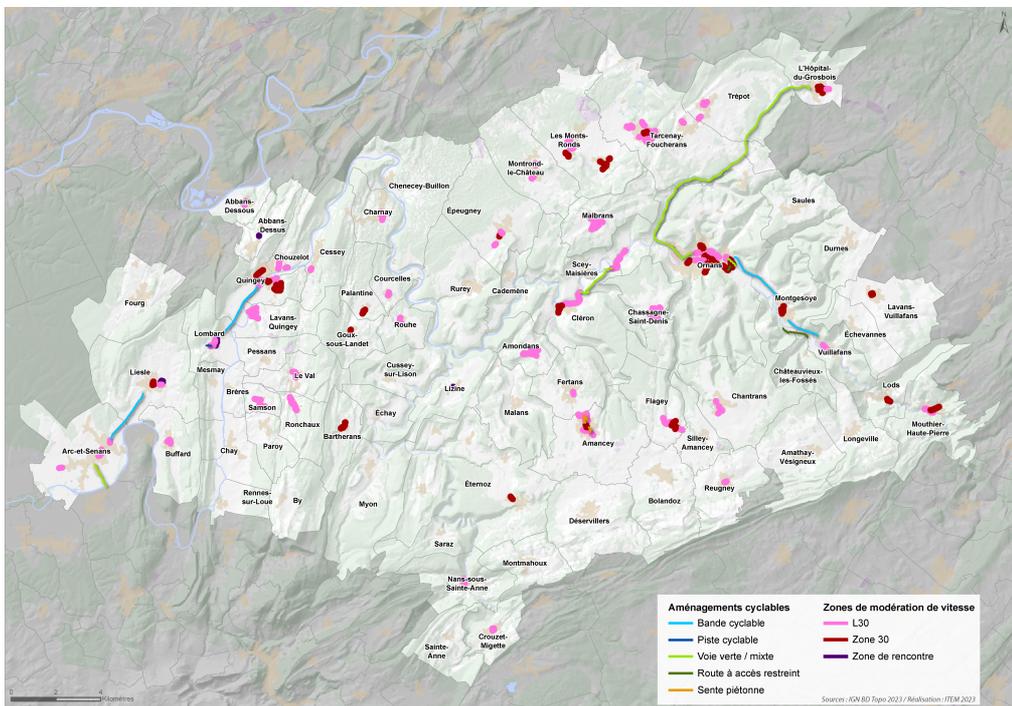
Sur les 72 communes, 60 ne disposent d'aucune offre de transport en commun autre que le transport scolaire. De surcroît, cette offre est située aux franges est et ouest de la CCLL.

3 Une faible présence des aménagements cyclables

Le relief de la CCLL reste un frein pour le développement de la pratique cyclable. Les aménagements actuels ne représentent que 64 km de voies en faveur de la pratique cyclable avec une logique de maillage à l'échelle communale.

L'organisation des aménagements cyclables s'oriente vers une pratique cyclo-touristique avec la présence :

- d'itinéraires d'intérêt européen (Euro Vélo 6) ;
- d'itinéraires départementaux composés de 6 boucles majoritaire-



La CCLL accompagne déjà ses habitants dans une pratique intensifiée du vélo avec la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de VAE sans conditions de ressources qui a permis l'acquisition de 75 vélos depuis sa création.



4 Des solutions alternatives à la voiture individuelle faibles sur le territoire

Une offre de covoiturage qui reste à structurer puisqu'une seule aire formelle est présente à Quingey.

5 Les pistes d'améliorations évoquées lors des enquêtes

Répondants

- 1 Améliorer les transports existants
- 2 Favoriser les mobilités partagées
- 3 Favoriser les mobilités actives

Elus

- 1 Favoriser la mobilité solidaire
- 2 Favoriser la mobilité évitée
- 3 Améliorer l'information sur la mobilité sur le territoire

Les attentes diffèrent selon les répondants et les élus et montrent toute la nécessité d'élaborer une véritable stratégie de la mobilité sur la CCLL afin d'identifier les solutions à décliner.

LA SUITE DE L'ETUDE

Un atelier de concertation, avec les élus, les techniciens et le panel citoyen, sera organisé en décembre 2023 pour travailler sur les enjeux qui guideront la stratégie de mobilité de la CCLL. Un second atelier, prévu lors du premier semestre 2024, permettra de décliner ces enjeux en pistes d'action.